

Évaluation et processus pour les projets soumis au

Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence-soutien aux activités et projets structurants (PADS)

Le projet doit entrer dans la mission de SAGE-Innovation et correspondre à l'une des orientations stratégiques :

Mission de SAGE-Innovation :

Stimuler le développement et la croissance économique, ainsi que la création de richesse en favorisant la synergie coopérative et interrelationnelle entre les institutions de santé et services sociaux et de formation, les organismes communautaires et les entreprises du secteur de la santé de l'Estrie dans le but, d'accroître :

-L'efficience des réseaux de soins, les pratiques et la formation en santé et services sociaux tout en privilégiant, sans s'y restreindre, la prévention et le soutien à l'autonomie, et;

-L'émergence, la valorisation/commercialisation, ainsi que le transfert technologique, des innovations régionales en santé ou sociales visant principalement, mais non exclusivement, la prévention et le soutien à l'autonomie.

Les orientations stratégiques :

1. Accroître le développement d'innovations en catalysant le passage de l'idée à la commercialisation
2. Augmenter les opportunités pour le développement d'affaires local et international
3. Améliorer les solutions d'interventions auprès des personnes âgées ou en perte d'autonomie et identifier les besoins
4. Viser une adéquation entre, la main d'œuvre hautement qualifiée en Santé et en génie biomédical issue des institutions, et le milieu industriel
5. Développer et promouvoir le Créneau

Grille d'évaluation projets de SAGE-Innovation

Critères- Qualité du projet

1. Degré d'innovation
2. Valeur ajoutée pour les organisations partenaires
3. Stratégie de marché
4. Qualité des promoteurs
5. Un échéancier avec des jalons mesurables
6. Coûts et structure de financement
7. Démontrer que le projet est soutenable sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux

Critère- Retombées économiques

1. Contribue au démarrage ou à soutenir le développement d'une entreprise
2. Contribue à la création ou au maintien d'emplois
3. Contribue au maintien des emplois existants
4. Renforce la présence de l'entreprise dans le Créneau
5. Améliore le potentiel d'exportation/accroissement des parts de marché
6. Diversification des activités

Critère- Élément de bonification

1. Permet de développer ou promouvoir SAGE-Innovation
2. Permet l'amélioration des soins de santé ou l'identification des besoins
3. Effet multiplicateur pour d'autres investissements

Critères d'éligibilité pour le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation :

-Ne doit pas remplacer un autre programme de financement qui serait admissible, incluant les crédits R&D.

-Le projet doit être de type collaboratif et impliquer plusieurs organisations (3 ou plus).

-L'aide accordée pourra représenter 40% des dépenses admissibles. Aucune dépense engagée avant le dépôt auprès du MESI et l'accusé réception, ne sera admissible. L'étape de recommandation par SAGE-Innovation, ne constitue pas le dépôt officiel.

-Le cumul des fonds publics est possible, mais ne pourra excéder 50% des dépenses totales du projet, incluant les dépenses admissibles et non-admissibles.

-L'apport en argent par les participants privés au projet doit représenter minimalement 15% des dépenses admissibles, donc la balance peut être un apport en nature.

-Les projets ne sont éligibles qu'une seule fois.

-Le projet devra être recommandé par le Comité de Créneau (conseil d'administration de SAGE-Innovation).

-La demande doit être accompagnée par les lettres d'engagement respectives.

-La demande devra contenir un échéancier avec livrables et objectifs quantifiables.

-Un maximum de 5% peut être comptabilisé à titre de dépenses administratives, frais de gestion, etc.

PROCÉDURE DE SOUMISSION ET SÉLECTION DES PROJETS

- Pour soumettre un projet, il faut préalablement être membre de SAGE-Innovation.
- Tous les types de membre peuvent soumettre un projet.
- Un frais de gestion de projet sera exigible par SAGE-Innovation, si le projet est recommandé par le conseil d'administration de SAGE-Innovation et lorsqu'il est approuvé par le MESI. Le montant exigible est calculé sur la portion de la subvention ACCORD pour une valeur de 250\$ plus 2% du montant demandé. Le maximum exigible ne peut dépasser 5 000\$ incluant le forfaitaire de 250\$. Les modalités de paiement pourront être déterminées entre l'organisme porteur et SAGE-Innovation. Ce montant ne fait pas partie des dépenses admissibles du projet.
- Le membre voulant soumettre un projet doit entrer en communication avec la Direction générale ainsi que le représentant régional du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec.
- Une description succincte du projet d'une ou deux pages devrait être présentée lors d'une rencontre préparatoire avec la direction et le représentant régional du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec. Un projet admissible pourra ensuite être élaboré et présenté au conseil d'administration de SAGE-Innovation.

La description devrait contenir :

- La vision stratégique globale du projet, l'objectif poursuivis et les bénéfices pour les partenaires (exemple développement d'un nouveau produit);
 - La présentation des trois organisations et la synergie entre-elles;
 - La description des retombées, nouveaux produits ou services;
 - Une description sommaire du marché et du modèle d'affaires;
 - L'état des connaissances du domaine, les barrières et risques;
 - L'état de commercialisation, prototype pré-commercial, validation, etc.
- La direction de SAGE-Innovation avec l'aide du Porteur du projet (le membre présentant le projet), et le coordonnateur ACCORD du Ministère, valideront la pertinence et la présence des critères d'éligibilité. Quelques suggestions de modifications ou bonification pourront être demandées.
- Le porteur du projet sera ensuite appelée à présenter le projet au conseil d'administration de SAGE-Innovation.

La présentation ne devra pas dépasser 20 min et devra contenir les éléments suivants :

- Historique et contexte du projet (2 min)
 - Le produit et sa commercialisation (2 min)
 - Le marché, voie d'accès, concurrence, tendances (4 min)
 - Les barrières et les risques (4 min)
 - Structure organisationnelle du projet et les ressources nécessaires et disponibles (4 min)
 - Les retombées et pertinence du projet dans le Créneau (2 min)
 - Budget, financement, utilisation des fonds (2 min)
- Les membres du conseil d'administration pourront alors suggérer des modifications pour bonifier le projet dans la mission de SAGE-Innovation.
- À moins d'avis à l'effet contraire, le titre du projet sera publié auprès des membres de SAGE-Innovation et ceux-ci seront appelés à apporter leurs ressources au besoin et s'il y a lieu.
- Le projet amendé pourra ensuite être déposé auprès du MESI utilisant le formulaire officiel. Les dépenses ne peuvent être engagées avant l'accusé-réception du MESI.
- La direction de SAGE-Innovation pourra aider dans la réalisation du projet et sa préparation lorsque les partenaires jugent qu'il est pertinent.
- À la fin du projet, les partenaires seront appelés à évaluer le projet et le processus en fonction des objectifs initiaux.
- Des représentants du projet devront aussi être disposés à présenter le projet et ses retombées éventuellement, soit lors d'une assemblée des membres ou lors des activités de promotion de SAGE-Innovation.